



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Statuts

Question écrite n° 15693

Texte de la question

M Francisque Perrut attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur le personnel de la fonction publique territoriale et plus particulièrement sur celui de la filière sanitaire et sociale qui réclame un statut prenant en compte l'évolution des formations, des responsabilités et des tâches à remplir. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui préciser ses intentions concernant leur reconnaissance et la définition d'un nouveau statut pour eux et de lui faire savoir s'il compte (et ce dans quels délais) entamer des négociations dans ce but.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement s'est engagé à poursuivre la construction statutaire de la fonction publique territoriale qui concerne notamment les emplois de la filière sociale et medico-sociale pour lesquels des projets de statuts devraient pouvoir être présentés à bref délai. Cette réflexion devra s'articuler avec les études portant sur les conditions de recrutement et les modalités de carrière existantes des personnels soignants relevant de chacune des fonctions publiques, et pour lesquels des travaux sont en cours entre les différents ministères intéressés. Toutefois soucieux de procéder à une revalorisation immédiate de la situation de ces personnels relevant de la fonction publique territoriale, qui ne subordonne pas dans le temps une amélioration de leur situation à la parution de ces nouveaux statuts, le Gouvernement a soumis à l'avis du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale le 5 juillet dernier plusieurs avant-projets d'arrêtés portant notamment revalorisation des conditions de rémunération et amélioration des modalités d'avancement de la carrière des personnels de la filière medico-sociale. L'avis défavorable donné par le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale à ces dispositions a conduit le Gouvernement, attentif à une concertation large et approfondie avec l'ensemble des élus et des représentants des organisations syndicales, à poursuivre sa réflexion sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Perrut Francisque](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15693

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3132